



## STAGES SYNDICAUX INFOS & INSCRIPTION

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

### CE CONGE EST DE DROIT

✓ Les demandes de congés pour formation syndicale ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Chaque agent.e a droit à 12 jours de formation par an (syndiqué.e ou non).

✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (ci-dessous)**

**Demande à envoyer au Recteur.trice (ou au directeur.trice de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE**

✓ Votre chef.fe d'établissement ne peut pas vous refuser ce congé en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au (à la) Recteur/ Rectrice. Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.

✓ Respectez les délais : demande faite au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE (1) : DATE .....

**"A défaut de réponse expresse (du Recteur/ Rectrice) au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé"** (Code général de la fonction publique article L215-1).

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

✓ **N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION auprès du SNEP-FSU local** le plus rapidement possible par mail : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au SNEP local !

✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ETES HORS DELAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faites tout de même la démarche

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur / Madame la Rectrice  
de l'académie de.....  
s/c de .....

Monsieur le Recteur / Madame la Rectrice

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

.....

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à..... le .....

Signature :